

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 Octobre 2018 à 19h30

Le Conseil municipal dûment convoqué le 11 octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Étaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, LIAUD Sandra, MM : CHATAGNON Pascal, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, MUNIER Maurice, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric

Absente : COURPON Céline

Excusé : D'ESPAGNAC Nicolas

Secrétaire : MUNIER Maurice

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1- Compétence « multiple rural » et « logement »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à compter du 01 janvier 2019, la commune se verra restituer par Grand Cognac les compétences "Multiple Rural" et "Logement".

Il expose que ces cessions se feront à titre gracieux (euro symbolique) et feront l'objet d'un acte notarié et de Procès verbaux de restitution.

Il expose également que les baux de location du multiple rural et du logement du multiple feront peut-être l'objet d'avenants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire :

- à signer les actes notariés et les Procès verbaux de restitution afférents aux compétences "Multiple Rural" et "Logement",
- à signer les avenants aux baux de location si cela s'avérait nécessaire,
- à souscrire auprès de notre assureur, des assurances en tant que propriétaire pour le Multiple Rural et le logement

2- Création d'un Budget Annexe « Multiple Rural Foussignac »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la prise de compétence "Multiple Rural" par la commune au 01/01/2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-décide la création au 01 janvier 2019 du budget annexe relatif à la prise de la compétence "Multiples Ruraux" par la commune et qui sera dénommé budget annexe "Multiple Rural Foussignac".

-précise que ce budget retracera toutes les opérations financières liées à ce service et qu'il sera assujetti à la TVA.

3- Compétence « Multiple Rural » et « Logement » - Prise en charge des factures

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la prise de compétences "Multiple Rural" et «Logement » par la commune au 01/01/2019 il est nécessaire de délibérer afin d'accepter de prendre en charge le paiement des factures établies au nom de Grand Cognac ou de l'Ancienne Communauté de Communes de Jarnac que nous recevrons en 2019 et correspondant à un service fait en 2019.

Après délibération, le conseil municipal, décide que le paiement des factures établies au nom de Grand Cognac ou de l'ancienne Communauté de Communes de Jarnac reçues en 2019 et correspondant à un service fait en 2019 sera pris en charge par la commune

4- Compétence « Voirie d'intérêt communautaire »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à compter du 01 janvier 2019, la commune va transférer à Grand Cognac la compétence "Voiries d'intérêt communautaire".

Les voiries concernées par ce transfert, situées sur la Commune de Foussignac et donc mises à disposition, sont :

- VC 131 : Impasse des Chais : Voie d'accès sud à Courvoisier jusqu'à l'entrée de Courvoisier
- VC 12 : Partie du Chemin du Logis du Treuil - de la RD jusqu'à l'entrée de l'entreprise Courvoisier

Il expose que ce transfert fera l'objet de Procès verbaux de mise à disposition, procès verbaux qui préciseront la longueur exacte mise à disposition.

Il expose également que ces mises à disposition feront peut-être l'objet d'avenants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire :

- à signer les Procès verbaux de mise à disposition afférents à la compétence "Voirie d'intérêt communautaire",
- à signer les avenants afférents à cette mise à disposition si cela s'avérait nécessaire

5- Redevance d'occupation du domaine public – GRDF.

Maire informe le Conseil Municipal que la commune va percevoir une redevance d'occupation de domaine public pour le gaz d'un montant de 262 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte à l'unanimité de percevoir cette redevance d'occupation du domaine public 2018.

6- Lotissement Le Renclos – Eclairage Public

Monsieur le Maire expose que le SDEG16 nous a fait parvenir le devis concernant la mise en place de l'éclairage public au Lotissement Le Renclos.

Le montant TTC de cette opération s'élève à 29 586.94 € dont 14 450.49 € à la charge de la commune. Il expose que cette participation sera imputée sur le Budget Principal de la Commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer le plan de financement des travaux,
- à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours au SEDG afférente à cette affaire,
- à régler la facture d'un montant de 14 450.49 € au SDEG pour la mise en place de l'éclairage public au Lotissement Le Renclos

7- Classement des voies communales

Le Conseil Municipal,

Vu le tableau de classement des voies communales visé le 08/09/2016 portant la voirie communale à 19 527 ml,

Vu la délibération du 05/10/2017 par laquelle le conseil a accepté de prendre en voirie communale la Rue des Fins Bois et de la nommer VC N°133,

Considérant que le classement de cette parcelle en voie communale n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation par cette parcelle,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de procéder au classement de la Rue des Fins Bois, VC N°133, pour une longueur de 150 ml,
- décide d'actualiser le tableau de classement des voies communales sur le fondement de la présente décision ; le linéaire de la voirie communale étant désormais de 19 677 ml
- adopte de tableau de classement des voies communales ci-joint,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif.

La présente délibération sera transmise au service cadastral et au service des hypothèques dont dépend la commune.

8- Commissions « voirie » et « bâtiments »

- Les agents communaux effectuent actuellement la réfection de la Rue de la Liberté (pavés et béton lavé)
- La commission voirie doit se réunir afin de décider des travaux de voirie 2019 – Le conseil municipal décide

- de reconduire la mutualisation des travaux de voirie avec Grand Cognac.
- Les huisseries sont changées à l'ancienne école
- Le conseil municipal décide de demander des devis pour la pose d'une cuisine et d'équipements ménagers afin d'équiper les logements locatifs.

9- Révision du loyer du salon de coiffure

Monsieur le Maire expose que nous pouvons effectuer une révision du loyer du salon de coiffure à compter du 01/12/2018

Pour cela il est nécessaire de prendre un avenant au bail commercial signé avec Madame Marie Gauthier qui exposera les modalités de cette révision et les bases de calculs afférentes à celle-ci.

La révision est basée sur l'indice du coût de la construction au 2ème trimestre 2018 = 1699.

Le montant après révision sera de 263.17 € par mois

$$250 \text{ €} / 1614 \times 1699 = 263.17 \text{ €}$$

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte la proposition de Monsieur le Maire de réviser le loyer du salon de coiffure à compter du 01/12/2018 selon l'indice du coût de la construction au 2ème trimestre 2018 à savoir 1699.
- décide que le loyer après révision sera de 263.17€ par mois
- autorise Monsieur le Maire à établir et à signer un avenant au bail commercial

10 - Questions diverses

- Les invitations pour la commémoration et le repas du 11 novembre ont été distribuées à tous les habitants de la commune.
La cérémonie de commémoration aura lieu à 11h30 devant le monument aux morts, un apéritif sera offert par la municipalité à la salle des fêtes.
- Les associations communales seront conviées à une réunion afin de préparer le passage de la semaine fédérale de cyclotourisme sur notre commune le 08/08/2019, il s'agira de mettre en valeur notre commune, créer des animations, des décorations, ...
- Suite à notre demande de subvention « amendes de police » auprès du conseil départemental pour l'aménagement sécurité de la Route de Jarnac et la Route du Goulet, le montant qui nous est alloué est de 22 554 €
- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à souscrire un contrat de maintenance du défibrillateur avec la société SCHILLER FRANCE
- Les travaux de viabilisation du lotissement ont débuté. La prochaine réunion de chantier se tiendra le mercredi 31/10/2018 à 10h.
- La distribution des sacs jaunes est prévue le 23/10
- Les fréquences de la TNT changent au 04/12, une recherche de chaînes sera peut-être nécessaire
- La société SPIE, mandatée par ORANGE, nous a contacté afin d'implanter une antenne relai 4G sur un terrain communal pour l'amélioration de la réception téléphonie mobile ORANGE. Un rendez-vous sera fixé avec la société pour de plus amples renseignements.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

